

LA

GRANDE ERREUR

DE NOS TEMPS

OU LE LIBÉRALISME

EXPLIQUÉ AUX FIDÈLES

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES.

5^e ÉDITION.

Bibliotheek
MINDERBROEDERS
WEERT.

NAMUR.

—
IMPRIMERIE DE VEUVE F.-J. DOUXFILS, LIBRAIRE.

Rue de la Croix, 27.

—
1882

Cet opuscule me paraît excellent.

Je donne volontiers mon *imprimatur*.

Namur, le 8 Décembre 1881.

† Th.-J., Evêque de Namur.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.

OU L

1

gran

R

iber

2

R

chut

3

ern

F

par

Rév

l'Eu

LA GRANDE ERREUR

DE NOS TEMPS

OU LE LIBÉRALISME EXPLIQUÉ AUX FIDÈLES

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES.

PREMIÈRE LEÇON.

Introduction.

1 Q. Quelle est la plus grande erreur et le plus grand danger de notre époque?

R. Le libéralisme ou la doctrine de la fausse liberté.

2 Q. Cette erreur existe-t-elle depuis longtemps?

R. Elle fut le crime de Lucifer et la cause de sa chute; par lui elle fut transmise à l'humanité.

3 Q. Pourquoi cette erreur est-elle surtout l'erreur de nos temps?

R. Parce que cette doctrine corruptrice, proclamée par les soi-disants « immortels principes » de la Révolution française, a envahi tous les pays de l'Europe et même le monde entier.

4 Q. Sous quelle forme cette erreur existait-elle jadis, et sous quelle forme existe-t-elle aujourd'hui?

R. Elle a toujours existé *de fait* depuis que le péché existe, mais dans ces derniers temps elle a été érigée en *principe*.

5 Q. Qui a d'abord proclamé cette doctrine comme principe?

R. L'hérésiarque Luther, le père du Protestantisme, en affirmant le principe *du libre examen*, principe qui proclame la raison humaine indépendante de Dieu.

6 Q. Les libéraux sont donc issus du Protestantisme?

R. Oui, ils ont accepté son principe et l'ont appliqué à la société civile; plusieurs d'entre eux pratiquent aussi ce principe dans leur vie privée tout aussi naturellement que le grain jeté en terre germe et fructifie.

Le nom de *gueux* leur appartient donc par droit d'héritage.

7 Q. Cette doctrine est-elle dangereuse?

R. Oui, parce qu'elle stimule l'orgueil humain et toutes les passions et pénètre ainsi facilement jusqu'au cœur.

8 Q. Qui sont ceux qui suivent cette doctrine?

R. Tous ceux qui ne veulent pas être catholiques tout court, à commencer par les socialistes jusqu'aux catholiques-libéraux inclusivement.

9 Q. Les chrétiens doivent-ils fuir l'erreur du libéralisme?

R. Oui, s'ils tiennent à rester chrétiens.

10 Q. La connaissance de cette erreur leur est donc nécessaire?

R. Il est nécessaire de connaître le danger qu'il faut fuir, surtout quand ce danger se rencontre partout.

11 Q. Comment la connaissons-nous?

R. En étudiant bien cet opuscule qui traite de la nature et des suites du libéralisme, en même temps que de nos devoirs en face de cette erreur.

2^e LEÇON.

Du libéralisme.

1 Q. D'où vient le nom de *libéralisme*?

R. Du mot « *libéral*, » qui signifie étymologiquement *généreux, enclin à donner*.

2 Q. Ce mot a-t-il à présent une autre signification?

R. Oui, *libéral* signifie maintenant *libre-penseur*; et *libéralisme*, *doctrine de la libre pensée*. Ces mots ont ce sens par opposition aux mots *catholique* et *catholicisme*.

3 Q. Quelle est la nature du libéralisme?

R. Le libéralisme est par nature *une négation*; de fait il est la négation du surnaturel.

4 Q. Quelle définition peut-on donner du libéralisme?

R. C'est le naturalisme pratique.

5 Q. Pourquoi définissez-vous ainsi le libéralisme?

R. Parce que Pie IX a condamné sous cette dénomination le libéralisme d'État. (Encyclique de 1864.)

6 Q. Qu'est-ce que le *naturalisme*?

R. La négation de tout ce qui est au-dessus de la nature et de l'homme, ainsi par exemple : Dieu rémunérateur, la révélation divine, les miracles, la vie surnaturelle de l'âme par la grâce sanctifiante, la foi, l'institution de l'Église par Jésus-Christ, le pouvoir spirituel de l'Église, etc.

7 Q. En quoi consiste donc le libéralisme?

R. Dans la pratique plus ou moins complète du naturalisme : l'homme vit et agit, soit dans la vie publique ou privée, soit dans les deux à la fois, comme s'il n'y avait pas de Dieu rémunérateur, comme s'il n'y avait ni révélation, ni foi, ni Église, etc.

8 Q. Les libéraux reconnaissent-ils la vérité de cette définition?

R. Oui, du moins tout ce qu'ils écrivent dans leurs journaux et dans leurs livres; tout ce qu'ils disent et répandent contre la religion, l'Église, les prêtres, etc., prouve combien cette définition est juste et méritée.

9 Q. Tous les libéraux pratiquent-ils le libéralisme au même degré?

R. Non. Il y a différentes espèces de libéraux : quelques-uns sont conséquents en tout, dans la vie publique comme dans la vie privée; d'autres sont libéraux en politique seulement; d'autres ne le sont que dans quelques points.

10 Q. Il y a donc différents degrés de libéralisme?

R. Oui : au degré le plus élevé se trouvent les socialistes; viennent ensuite les francs-maçons, les libres penseurs et les gueux, les doctrinaires ou libéraux modérés, et les catholiques libéraux : chacune de ces catégories a diverses nuances.

11 Q. Comment faites-vous concorder cette double assertion : « Le libéralisme est le naturalisme pratique, et le libéralisme est la doctrine de la fausse liberté? »

R. Les deux assertions concordent entre elles comme le fondement avec l'édifice; en effet, la fausse liberté est le fondement du naturalisme pratique, et le libéralisme doit son nom à la fausse liberté.

3^e LEÇON.

De la liberté.

1 Q. Dieu a-t-il créé l'homme libre?

R. Oui, l'homme est libre; la liberté est sa propriété inaliénable.

2 Q. Cela veut-il dire que l'homme soit indépendant en tout?

R. Non, car l'homme cherche *nécessairement* sa fin dernière, c'est-à-dire *son bonheur*. Tout homme se sent soumis à cette loi suprême.

3 Q. En quoi consiste donc la liberté de l'homme?

R. Dans le libre choix des moyens pour atteindre sa fin. En d'autres termes, à ne pas être empêché d'atteindre sa fin.

4 Q. Quelle est la fin pour laquelle l'homme est créé?

R. Pour servir Dieu en cette vie et le contempler éternellement dans l'autre.

5 Q. Que suit-il de là?

R. Que la liberté de l'homme ici-bas dépend du service de Dieu.

6 Q. L'homme est-il nécessairement obligé de servir Dieu?

R. Oui, c'est son devoir nécessaire, mais il doit s'en acquitter par son *libre* choix, par sa soumission *volontaire*.

7 Q. Pourquoi l'homme doit-il *librement* s'acquitter de ce devoir?

R. Parce que tout hommage contraint ou forcé est indigne de Dieu, et que Dieu ayant fait l'homme créature raisonnable, destiné au bonheur du ciel.

celui-ci doit mériter ce bonheur par sa soumission volontaire.

8 Q. Que faut-il dire de la liberté qui est contraire à cette soumission?

R. Que ce n'est pas la vraie liberté, mais une liberté fausse, ou plutôt la négation de la liberté.

4^e LEÇON.

La fausse liberté est impie.

1 Q. D'où vient que plusieurs personnes comprennent à rebours le mot « liberté? »

R. Parce qu'elles prennent une chose pour l'autre, savoir : le *libre arbitre* de l'homme pour sa *liberté*, et ces deux choses sont très-différentes.

2 Q. Qu'est-ce donc que le libre arbitre de l'homme?

R. C'est cette propriété de l'âme par laquelle nous pouvons choisir entre différentes choses, entre le bien et le mal.

(Pour la définition de la liberté, voyez la leçon précédente.)

3 Q. Comment raisonnent les libéraux par suite de cette fausse conception de la liberté?

R. Ils disent : « La liberté est un droit de l'homme; or, choisir selon son gré entre le bien et le mal, c'est la liberté; donc choisir selon son gré entre le bien et le mal, est un droit de l'homme.

2 Q. Cela veut-il dire que l'homme soit indépendant en tout?

R. Non, car l'homme cherche *nécessairement* sa fin dernière, c'est-à-dire *son bonheur*. Tout homme se sent soumis à cette loi suprême.

3 Q. En quoi consiste donc la liberté de l'homme?

R. Dans le libre choix des moyens pour atteindre sa fin. En d'autres termes, à ne pas être empêché d'atteindre sa fin.

4 Q. Quelle est la fin pour laquelle l'homme est créé?

R. Pour servir Dieu en cette vie et le contempler éternellement dans l'autre.

5 Q. Que suit-il de là?

R. Que la liberté de l'homme ici-bas dépend du service de Dieu.

6 Q. L'homme est-il nécessairement obligé de servir Dieu?

R. Oui, c'est son devoir nécessaire, mais il doit s'en acquitter par son *libre* choix, par sa soumission *volontaire*.

7 Q. Pourquoi l'homme doit-il *librement* s'acquitter de ce devoir?

R. Parce que tout hommage contraint ou forcé est indigne de Dieu, et que Dieu ayant fait l'homme créature raisonnable, destiné au bonheur du ciel.

celui-ci doit mériter ce bonheur par sa soumission volontaire.

8 Q. Que faut-il dire de la liberté qui est contraire à cette soumission?

R. Que ce n'est pas la vraie liberté, mais une liberté fausse, ou plutôt la négation de la liberté.

4^e LEÇON.

La fausse liberté est impie.

1 Q. D'où vient que plusieurs personnes comprennent à rebours le mot « liberté? »

R. Parce qu'elles prennent une chose pour l'autre, savoir : le *libre arbitre* de l'homme pour sa *liberté*, et ces deux choses sont très-différentes.

2 Q. Qu'est-ce donc que le libre arbitre de l'homme?

R. C'est cette propriété de l'âme par laquelle nous pouvons choisir entre différentes choses, entre le bien et le mal.

(Pour la définition de la liberté, voyez la leçon précédente.)

3 Q. Comment raisonnent les libéraux par suite de cette fausse conception de la liberté?

R. Ils disent : « La liberté est un droit de l'homme; or, choisir selon son gré entre le bien et le mal, c'est la liberté; donc choisir selon son gré entre le bien et le mal, est un droit de l'homme.

4 Q. Ce raisonnement est-il vrai?

R. Non, car la *liberté* et le *libre arbitre* ne sont pas une et même chose, comme nous l'avons dit.

5 Q. L'homme n'a-t-il pas le droit de posséder le libre arbitre?

R. Evidemment, car il l'a reçu de Dieu, mais il n'a pas le droit d'en abuser pour choisir le mal. Ainsi j'ai le droit de posséder mon argent, mais pas celui d'en abuser pour une fin mauvaise, par exemple pour m'enivrer, etc...

6 Q. Où trouvez-vous la preuve que cette fausse liberté est réellement la liberté des libéraux?

R. Dans les principes de 89, qui proclament cette liberté un droit de l'homme; et dans les libertés proclamées par les constitutions modernes, comme la liberté de la presse, de conscience, des cultes, d'enseignement, d'association.

7 Q. Mais toutes ces choses ne doivent-elles pas être libres, même en principe?

R. Oui et non. *Oui* pour le bien, *non* pour le mal. D'ailleurs la liberté pour le mal est la négation des droits que Dieu a sur l'homme.

8 Q. Qu'appellez-vous droits de Dieu?

R. Les droits de Seigneur et de Maître que Dieu a sur l'homme qu'il a créé. D'après ce droit il impose sa volonté à l'homme. En conséquence l'homme est

obligé de reconnaître Dieu comme Seigneur et comme Maître et d'accomplir sa volonté *partout et toujours*. Contre ce droit de Dieu, l'homme ne saurait jamais élever aucun droit.

9 Q. Comment les libéraux nient-ils ce droit de Dieu?

R. En disant que l'homme a le *droit* de choisir à son gré entre le bien et le mal, et par conséquent que Dieu n'a pas le *droit* de commander ou de défendre quelque chose à l'homme. Des droits contradictoires ne peuvent coexister. Ainsi la liberté des cultes signifie que l'homme a le droit de choisir le culte qu'il veut : par conséquent d'après les libéraux Dieu n'a pas le droit de prescrire un culte. Il en est ainsi de toutes les autres libertés.

10 Q. Mais proclamer une pareille liberté est une impiété?

R. Sans aucun doute. C'est substituer les droits de l'homme aux droits de Dieu; donc c'est chasser Dieu, c'est nier Dieu, c'est mettre l'homme à la place de Dieu.

11 Q. Les libéraux reconnaissent-ils la vérité de ces assertions?

R. Oui; ils vont jusqu'à dire, « le libéralisme est la libre pensée ou il n'est rien. » Et nous voyons qu'il en est ainsi.

12 Q. Qu'est donc la liberté du libéralisme?

R. C'est une licence sans frein, c'est la libre pensée et la libre vie dans l'impiété, c'est en un mot la liberté de la révolte contre Dieu : *non serviam*.

5^e LEÇON.

La fausse liberté est tyrannique.

1 Q. Pourquoi dites-vous que la fausse liberté est tyrannique?

R. Parce qu'elle méconnaît tous les vrais droits de l'homme.

2 Q. Donnez-en la preuve.

R. Si, comme le disent les libéraux, l'homme a le droit d'agir à son gré contre Dieu, si, en conséquence, l'homme a droit au mal contre Dieu, il faut qu'il ait droit à tout mal, au meurtre, au vol, à la calomnie.

3 Q. Mais du moins l'homme n'a-t-il pas droit à sa vie, à sa fortune, à son honneur?

R. Sans doute, mais il tient ce droit de Dieu et de Dieu seul, de qui il a tout reçu. Dès que l'on méconnaît la souveraineté de Dieu, aussitôt disparaît tout droit, car tout droit repose sur cette souveraineté.

4 Q. N'appartient-il pas à l'homme de déterminer le droit?

R. Le libéralisme, qui ne reconnaît pas Dieu, l'affirme, et en cela il se montre tyrannique et renverse tout droit.

5 Q. Expliquez-moi cela.

R. C'est fort simple. Si l'homme veut déterminer ce qui est le droit et ce qui ne l'est pas, il doit d'abord admettre comme le seul droit ce qu'il détermine comme tel; par conséquent il n'y en aura pas d'autre que son bon plaisir. Ensuite, il a besoin de la force pour contraindre les autres à accepter sa volonté comme droit. Donc « le droit du plus fort » sera le seul droit. Ce sera donc la tyrannie pour les faibles, la négation de tout ce qu'ils considèrent comme leur droit.

6 Q. Les libéraux agissent-ils de la sorte?

R. Sans aucun doute. Rappelez-vous cette loi injuste et impie votée en 1879, la loi sur l'école primaire. Ils étaient les plus forts aux Chambres, et cette loi mauvaise est devenue le droit pour notre pays. Mais c'est *du droit libéral*.

7 Q. Quelle conséquence découle d'une telle doctrine?

R. C'est que les socialistes ont complètement raison si la liberté libérale est la vraie liberté.

8 Q. Que veulent donc les socialistes?

R. Ils veulent bannir de la société Dieu et la Religion, supprimer le mariage et la famille, et posséder par tous moyens les biens de la terre. Pour atteindre leur but ils veulent se défaire des prêtres et des rois, des gens de bien et des propriétaires.

9 Q. Mais agir de la sorte ne peut jamais être un droit?

R. Pourquoi pas si la force est le droit, s'ils sont les plus forts et s'ils sont en majorité, et ils y arriveront. C'est l'application pure et simple du droit libéral.

10 Q. Mais, direz-vous, pour arriver à ce but, il ne leur est pas permis de tout renverser.

R. C'est leur droit, d'après la doctrine libérale de la liberté. C'est pour cela que tous ceux qui les combattent sont pour eux des ennemis qui les empêchent d'exercer leurs droits.

C'est pourquoi plus de Dieu, car « Dieu c'est le mal. » (PROUDHON.)

C'est pourquoi plus d'église ni de prêtres, car « leur domination fait des esclaves. »

C'est pourquoi plus de rois, « car ce sont des tyrans. »

C'est pourquoi plus de mariage, car « le mariage est le tombeau de l'amour. »

C'est pourquoi plus de propriété, car « la propriété c'est le vol. » (PROUDHON.)

11 Q. A quoi nous conduit donc le libéralisme?

R. A une révolution radicale, à une destruction complète de tout ce qui existe.

6^e LEÇON.

Le libéralisme et la doctrine de l'Église catholique.

1 Q. L'Église a-t-elle le droit de condamner le libéralisme?

R. L'Église peut, de droit divin, condamner toutes les erreurs contraires à la foi et aux mœurs.

2. Q. Le libéralisme est-il une erreur contraire à la foi et aux mœurs?

R. Oui, comme il a été prouvé dans les deux leçons précédentes; en effet, le libéralisme est impie et tyrannique.

3 Q. Mais le libéralisme n'est-il pas un système politique?

R. Soit; il n'en tombe pas moins sous l'autorité spirituelle de l'Église, car c'est une erreur contre la foi et les mœurs.

4 Q. L'Église cependant n'a rien à voir dans un système politique.

R. Ceci est vrai aussi longtemps qu'un tel système n'attaque pas la doctrine ou les droits de l'Église, mais elle est tenue de les défendre contre les systèmes politiques qui lui sont hostiles.

5 Q. Où l'Église puise-t-elle ce droit et ce devoir?

R. Dans la mission divine du Christ, en vertu de laquelle elle est établie pour conserver intact le trésor de la foi et la règle des mœurs.

6 Q. Depuis que l'Église a déclaré la guerre au libéralisme, sa doctrine n'est-elle pas changée?

R. L'Église ne change pas sa doctrine, il n'y a que l'erreur qui change. Quant aux erreurs du libéralisme, elles sont condamnées depuis longtemps dans d'autres hérésies.

7 Q. De quelles hérésies voulez-vous parler?

R. De l'hérésie des pélagiens et de celle des protestants.

8 Q. Qu'enseignaient les pélagiens?

R. Que l'homme peut parvenir à sa fin sans Dieu et sans l'aide de la grâce, uniquement par ses forces naturelles. C'est là du naturalisme.

Les libéraux professent cette même erreur, mais ils vont beaucoup plus loin que les pélagiens.

9 Q. De quelle erreur des protestants entendez-vous parler?

R. De la doctrine fondamentale du *libre examen*, dont nous avons parlé plus haut, et que les libéraux appliquent à la politique.

10 Q. Le libéralisme est donc une doctrine hérétique?

R. Sans aucun doute, et la plus hérétique qui

parût jamais. En effet, les hérétiques des temps passés ne niaient que quelques points de la foi, mais le libéralisme, dans sa forme absolue, nie toute foi et tout ce qui est surnaturel.

7^e LEÇON.

Le libéralisme condamné par l'Église.

1 Q. Le libéralisme est-il condamné?

R. Oui, et plusieurs fois, à ce point que c'est une erreur contre la foi et un péché mortel que d'embrasser cette erreur.

2 Q. Les libéraux sont-ils hérétiques comme les protestants, etc.?

R. Beaucoup de libéraux sont hérétiques tout aussi bien que les protestants. Tels sont les rédacteurs de journaux libéraux, qui répandent beaucoup d'erreurs; tels aussi les lecteurs de ces journaux, qui ajoutent foi à ces erreurs; tels encore ceux qui, dans leurs discours, attaquent et nient ouvertement la doctrine de l'Église, etc...

3 Q. Mais le libéralisme est-il condamné comme hérésie?

R. Son principe est une hérésie, et elle est condamnée comme telle dans les pélagiens et les protestants; son système impie n'est pas encore

condamné en *termes exprès* comme hérésie, bien qu'il soit condamné comme erreur contre la foi.

4 Q. Quelle différence y a-t-il entre ces condamnations?

R. C'est que l'erreur volontaire contre la foi est un péché mortel d'incrédulité, tandis que les hérétiques formels sont en outre exclus de l'Église par l'excommunication et soumis à plusieurs peines spirituelles.

5 Q. En quoi le libéralisme est-il condamné comme erreur contre la foi?

R. Dans ses libertés politiques et dans son ensemble comme système politique.

6 Q. Quelles libertés politiques sont condamnées?

R. Grégoire XVI a condamné nommément la *liberté de conscience* et la *liberté de la presse*. Il appelle la première « une doctrine absurde et erronée, ou plutôt un délire, une pernicieuse erreur; » il appelle l'autre « une liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur. » Parlant de la fausse liberté en général, ce grand pape dit en se servant des paroles de saint Augustin : « Il n'y a pas de mort pire pour l'âme que la liberté de l'erreur. » Pie IX a sanctionné cette condamnation.

7 Q. Qui a condamné le libéralisme comme système politique?

R. Pie IX, en 1864, dans l'*Encyclique* et le *Syllabus* dit entre autres choses, *que ce sont de fausses doctrines, pernicieuses pour l'Église catholique et le salut des âmes*. Il ajoute que ces condamnations du Saint-Siège ne peuvent être rejetées par un chrétien et que personne ne peut refuser de s'y soumettre, sans commettre un péché et sans manquer à ce qu'exige la profession de la foi catholique.

8 Q. Léon XIII a-t-il condamné à son tour le libéralisme?

R. Il a solennellement sanctionné dans sa première encyclique toutes les condamnations prononcées par ses prédécesseurs contre les erreurs actuelles, et particulièrement les condamnations prononcées par Pie IX et par le Concile du Vatican.

9 Q. Que concluez-vous de tout ce qui vient d'être dit?

R. Que personne ne peut être libéral et rester chrétien fidèle.

8^e LEÇON.

Catholique-libéral ou libéral-catholique.

1 Q. Y a-t-il encore des catholiques qui adhèrent plus ou moins au libéralisme?

R. Dans la mission divine du Christ, en vertu de laquelle elle est établie pour conserver intact le trésor de la foi et la règle des mœurs.

6 Q. Depuis que l'Église a déclaré la guerre au libéralisme, sa doctrine n'est-elle pas changée?

R. L'Église ne change pas sa doctrine, il n'y a que l'erreur qui change. Quant aux erreurs du libéralisme, elles sont condamnées depuis longtemps dans d'autres hérésies.

7 Q. De quelles hérésies voulez-vous parler?

R. De l'hérésie des pélagiens et de celle des protestants.

8 Q. Qu'enseignaient les pélagiens?

R. Que l'homme peut parvenir à sa fin sans Dieu et sans l'aide de la grâce, uniquement par ses forces naturelles. C'est là du naturalisme.

Les libéraux professent cette même erreur, mais ils vont beaucoup plus loin que les pélagiens.

9 Q. De quelle erreur des protestants entendez-vous parler?

R. De la doctrine fondamentale du *libre examen*, dont nous avons parlé plus haut, et que les libéraux appliquent à la politique.

10 Q. Le libéralisme est donc une doctrine hérétique?

R. Sans aucun doute, et la plus hérétique qui

parût jamais. En effet, les hérétiques des temps passés ne niaient que quelques points de la foi, mais le libéralisme, dans sa forme absolue, nie toute foi et tout ce qui est surnaturel.

7^e LEÇON.

Le libéralisme condamné par l'Église.

1 Q. Le libéralisme est-il condamné?

R. Oui, et plusieurs fois, à ce point que c'est une erreur contre la foi et un péché mortel que d'embrasser cette erreur.

2 Q. Les libéraux sont-ils hérétiques comme les protestants, etc.?

R. Beaucoup de libéraux sont hérétiques tout aussi bien que les protestants. Tels sont les rédacteurs de journaux libéraux, qui répandent beaucoup d'erreurs; tels aussi les lecteurs de ces journaux, qui ajoutent foi à ces erreurs; tels encore ceux qui, dans leurs discours, attaquent et nient ouvertement la doctrine de l'Église, etc...

3 Q. Mais le libéralisme est-il condamné comme hérésie?

R. Son principe est une hérésie, et elle est condamnée comme telle dans les pélagiens et les protestants; son système impie n'est pas encore

condamné en *termes exprès* comme hérésie, bien qu'il soit condamné comme erreur contre la foi.

4 Q. Quelle différence y a-t-il entre ces condamnations?

R. C'est que l'erreur volontaire contre la foi est un péché mortel d'incrédulité, tandis que les hérétiques formels sont en outre exclus de l'Église par l'excommunication et soumis à plusieurs peines spirituelles.

5 Q. En quoi le libéralisme est-il condamné comme erreur contre la foi?

R. Dans ses libertés politiques et dans son ensemble comme système politique.

6 Q. Quelles libertés politiques sont condamnées?

R. Grégoire XVI a condamné nommément la *liberté de conscience* et la *liberté de la presse*. Il appelle la première « une doctrine absurde et erronée, ou plutôt un délire, une pernicieuse erreur; » il appelle l'autre « une liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur. » Parlant de la fausse liberté en général, ce grand pape dit en se servant des paroles de saint Augustin : « Il n'y a pas de mort pire pour l'âme que la liberté de l'erreur. » Pie IX a sanctionné cette condamnation.

7 Q. Qui a condamné le libéralisme comme système politique?

R. Pie IX, en 1864, dans l'*Encyclique* et le *Syllabus* dit entre autres choses, *que ce sont de fausses doctrines, pernicieuses pour l'Église catholique et le salut des âmes*. Il ajoute que ces condamnations du Saint-Siège ne peuvent être rejetées par un chrétien et que personne ne peut refuser de s'y soumettre, sans commettre un péché et sans manquer à ce qu'exige la profession de la foi catholique.

8 Q. Léon XIII a-t-il condamné à son tour le libéralisme?

R. Il a solennellement sanctionné dans sa première encyclique toutes les condamnations prononcées par ses prédécesseurs contre les erreurs actuelles, et particulièrement les condamnations prononcées par Pie IX et par le Concile du Vatican.

9 Q. Que concluez-vous de tout ce qui vient d'être dit?

R. Que personne ne peut être libéral et rester chrétien fidèle.

8^e LEÇON.

Catholique-libéral ou libéral-catholique.

1 Q. Y a-t-il encore des catholiques qui adhèrent plus ou moins au libéralisme?

R. Oui, et on les nomme catholiques-libéraux ou libéraux-catholiques.

2 Q. Y en a-t-il beaucoup?

R. Oui, plus qu'on ne pense, et même il y en a beaucoup qui ne veulent pas le reconnaître et qui regardent ce nom comme une injure.

3 Q. Qui leur a donné ce nom?

R. Ils se le sont donné à eux-mêmes en plusieurs circonstances, par exemple dès 1830, comme le prouvent les journaux de ce temps.

4 Q. Quels sont les catholiques libéraux?

R. D'abord, ceux qui veulent être catholiques dans leur *vie privée* et libéraux dans leur *vie publique* et civile, mais ils doivent être appelés simplement libéraux, car le libéralisme dans la vie publique est condamné par Pie VI et ses successeurs, surtout par Pie IX, comme étant le libéralisme. (Encycl. et Syll. 1864.)

5. Q. Qui sont encore catholiques-libéraux?

R. Tous ceux qui veulent être catholiques et être reconnus comme tels dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, mais qui, *de fait*, sont plus ou moins libéraux dans la vie publique.

6 Q. Quel est le fondateur du système catholico-libéral?

R. Un prêtre apostat, Lamennais, dont la doctrine

a été condamnée par le pape Grégoire XVI dans l'encyclique *Mirari vos*.

7 Q. En quoi sa doctrine est-elle condamnée?

R. Dans ces trois chefs principaux : 1° Qu'il suffit à l'Église de jouir du *droit commun*; 2° Que de la *liberté accordée au bien comme au mal* le bien sortira triomphant; 3° Que l'union de l'Église et de l'État n'est pas à désirer.

8 Q. Grégoire XVI parlait-il dans cette encyclique comme pape et comme docteur de l'Église?

R. Oui, comme il l'a déclaré lui même expressément dans l'encyclique *Singulari Nos* (24 juin 1834).

9 Q. Pourquoi le système du *droit commun* est-il condamné?

R. Parce que, comme dit Grégoire XVI, ce système est quelque chose de nouveau dans l'Église, où toute nouveauté doit être considérée comme nuisible. En outre, parce qu'il n'appartient qu'au pape de changer le droit ecclésiastique d'après les circonstances des temps. Enfin, parce que le droit commun est inconciliable avec les immunités que le Christ a conférées à son Église.

10 Q. Pourquoi la même *liberté accordée au bien et au mal* est-elle condamnée?

R. Parce que ses patrons oublient que l'homme a une nature corrompue qui l'incline vers le mal

plus que vers le bien. Parce qu'en outre ils aiment et déclarent publiquement aimer les principes des libertés constitutionnelles, principes que les papes ont condamnés comme une peste, un délire, etc., principes d'où provient tout le mal de notre temps.

11 Q. Dans sa condamnation, Grégoire XVI a-t-il eu en vue autre chose que la *liberté illimitée*?

R. Oui, car il a condamné en outre le système que Lamennais et ses adeptes prétendaient opposer à la liberté illimitée, système qui, en 1830, avait pour devise : liberté en tout et pour tous.

12 Q. Que nous apprend le pape touchant l'union de l'Église et de l'État?

R. Que l'union de ces deux pouvoirs a été de tout temps avantageuse et heureuse pour l'un et l'autre, et que c'est pour ce motif que les partisans de la fausse liberté détestent cette union.

13 Q. Tous les catholiques-libéraux ont-ils la même couleur?

R. Non, car par là même que leur doctrine est un mélange de vérité et de libéralisme, il arrive qu'ils s'écartent plus ou moins de la vérité et se tournent plus ou moins vers l'erreur, étant, comme ils le sont, sans fondement solide; c'est pourquoi faut les convaincre de libéralisme par leurs actes.

14 Q. Comment le catholicisme-libéral se révèle-t-il de nos jours?

R. Les catholiques libéraux se déclarent catholiques en tout; ils disent professer les principes catholiques, mais dans la vie publique leurs paroles et leurs actes sont souvent en contradiction avec cette profession de foi et, ce faisant, ils suivent les principes condamnés par Grégoire XVI.

15 Q. Soutiennent-ils que le *droit commun* suffit à l'Église?

R. De fait, oui. Ils veulent être modérés pour ne pas effaroucher les libéraux; c'est pourquoi ils n'aiment pas de parler du *Syllabus* et des principes catholiques; c'est pourquoi encore ils ne réclament rien pour l'Église au-delà du *droit commun*, comme si l'Église n'avait pas des droits divins. C'est ainsi qu'ils *mettent en pratique* l'enseignement de Lamennais.

16 Q. Comment parlent-ils et agissent-ils à l'endroit de *la liberté en tout et pour tous*?

R. Ils aiment cette liberté, ils croient à cette liberté et à sa force intrinsèque, bien qu'elle soit condamnée par les Papes.

17 Q. Quelles sont les conséquences qui découlent de cette conduite?

R. La 1^{re}, c'est qu'ils n'osent pas défendre *ouvertement* et énergiquement les vrais principes ni

combattre les erreurs de notre temps, car on ne combat pas volontiers ce que l'on aime.

La 2^e, que par conséquent ils sont *incertains et chancelants* sur le terrain des principes.

La 3^e, qu'ils prônent une *fausse modération* et une *fausse prudence* consistant dans l'abandon des principes catholiques.

La 4^e, qu'en conséquence ils sont *inconstants dans leur conduite politique*.

La 5^e, que pour cette raison ils sont *faibles et impuissants en face des libéraux qui ne les craignent pas*.

18 Q. Que suit-il nécessairement de cet état de choses?

R. Que le catholicisme libéral sera une indifférence extérieure ou pratique pour les principes catholiques dans la vie publique. *De fait*, ce sera *un libéralisme pratique*.

19 Q. Comment les catholiques libéraux fraient-ils la voie au libéralisme?

R. 1^o En ne le combattant pas comme il le faut. C'est pourquoi le libéralisme avance et progresse constamment comme une maladie qui n'est pas combattue par des remèdes *capables* de l'arrêter.

2^o De plus, la distance entre l'amour de la fausse liberté et l'adhésion pleine et entière à cette erreur

est si petite qu'elle est souvent imperceptible. Ce dernier pas qui sépare l'amour de l'adhésion est facilement franchi.

20 Q. Réprouvent-ils pareillement l'union de l'Église et de l'Etat?

R. *De fait*, ils agissent de la sorte en voulant rendre la politique trop indépendante de l'autorité spirituelle, en reconnaissant trop de droits aux lois humaines au détriment de la loi divine, etc.

21 Q. Peut-on donc être catholique-libéral?

R. Non, sans aucun doute, et Pie IX a dit avec raison que les catholiques libéraux sont le trait d'union entre la foi et le libéralisme, et qu'ils sont le plus grand danger de notre temps.

22 Q. Comment ces gens parviennent-ils à tranquilliser leur conscience?

R. D'une façon bien singulière. Au lieu de distinguer entre les *obligations* de citoyen et les obligations de chrétien, ils distinguent entre la *responsabilité* de citoyen et celle de chrétien. Ils pensent que comme citoyens ils ne sont responsables de leurs actes envers personne. C'est pourquoi on les appelle civilistes (c'est-à-dire indépendants de l'autorité spirituelle dans la vie civile.)

23 Q. Cette distinction repose-t-elle sur la vérité?

R. Non, car quoique l'homme ait des obligations

plus que vers le bien. Parce qu'en outre ils aiment et déclarent publiquement aimer les principes des libertés constitutionnelles, principes que les papes ont condamnés comme une peste, un délire, etc., principes d'où provient tout le mal de notre temps.

11 Q. Dans sa condamnation, Grégoire XVI a-t-il eu en vue autre chose que la *liberté illimitée*?

R. Oui, car il a condamné en outre le système que Lamennais et ses adeptes prétendaient opposer à la liberté illimitée, système qui, en 1830, avait pour devise : liberté en tout et pour tous.

12 Q. Que nous apprend le pape touchant l'union de l'Église et de l'État?

R. Que l'union de ces deux pouvoirs a été de tout temps avantageuse et heureuse pour l'un et l'autre, et que c'est pour ce motif que les partisans de la fausse liberté détestent cette union.

13 Q. Tous les catholiques-libéraux ont-ils la même couleur?

R. Non, car par là même que leur doctrine est un mélange de vérité et de libéralisme, il arrive qu'ils s'écartent plus ou moins de la vérité et se tournent plus ou moins vers l'erreur, étant, comme ils le sont, sans fondement solide; c'est pourquoi faut les convaincre de libéralisme par leurs actes.

14 Q. Comment le catholicisme-libéral se révèle-t-il de nos jours?

R. Les catholiques libéraux se déclarent catholiques en tout; ils disent professer les principes catholiques, mais dans la vie publique leurs paroles et leurs actes sont souvent en contradiction avec cette profession de foi et, ce faisant, ils suivent les principes condamnés par Grégoire XVI.

15 Q. Soutiennent-ils que le *droit commun* suffit à l'Église?

R. De fait, oui. Ils veulent être modérés pour ne pas effaroucher les libéraux; c'est pourquoi ils n'aiment pas de parler du *Syllabus* et des principes catholiques; c'est pourquoi encore ils ne réclament rien pour l'Église au-delà du *droit commun*, comme si l'Église n'avait pas des droits divins. C'est ainsi qu'ils *mettent en pratique* l'enseignement de Lamennais.

16 Q. Comment parlent-ils et agissent-ils à l'endroit de *la liberté en tout et pour tous*?

R. Ils aiment cette liberté, ils croient à cette liberté et à sa force intrinsèque, bien qu'elle soit condamnée par les Papes.

17 Q. Quelles sont les conséquences qui découlent de cette conduite?

R. La 1^{re}, c'est qu'ils n'osent pas défendre *ouvertement* et énergiquement les vrais principes ni

combattre les erreurs de notre temps, car on ne combat pas volontiers ce que l'on aime.

La 2^e, que par conséquent ils sont *incertains et chancelants* sur le terrain des principes.

La 3^e, qu'ils prônent une *fausse modération* et une *fausse prudence* consistant dans l'abandon des principes catholiques.

La 4^e, qu'en conséquence ils sont *inconstants dans leur conduite politique*.

La 5^e, que pour cette raison ils sont *faibles et impuissants en face des libéraux qui ne les craignent pas*.

18 Q. Que suit-il nécessairement de cet état de choses?

R. Que le catholicisme libéral sera une indifférence extérieure ou pratique pour les principes catholiques dans la vie publique. *De fait*, ce sera un *libéralisme pratique*.

19 Q. Comment les catholiques libéraux fraient-ils la voie au libéralisme?

R. 1^o En ne le combattant pas comme il le faut. C'est pourquoi le libéralisme avance et progresse constamment comme une maladie qui n'est pas combattue par des remèdes *capables* de l'arrêter.

2^o De plus, la distance entre l'amour de la fausse liberté et l'adhésion pleine et entière à cette erreur

est si petite qu'elle est souvent imperceptible. Ce dernier pas qui sépare l'amour de l'adhésion est facilement franchi.

20 Q. Réprouvent-ils pareillement l'union de l'Église et de l'Etat?

R. *De fait*, ils agissent de la sorte en voulant rendre la politique trop indépendante de l'autorité spirituelle, en reconnaissant trop de droits aux lois humaines au détriment de la loi divine, etc.

21 Q. Peut-on donc être catholique-libéral?

R. Non, sans aucun doute, et Pie IX a dit avec raison que les catholiques libéraux sont le trait d'union entre la foi et le libéralisme, et qu'ils sont le plus grand danger de notre temps.

22 Q. Comment ces gens parviennent-ils à tranquilliser leur conscience?

R. D'une façon bien singulière. Au lieu de distinguer entre les *obligations* de citoyen et les obligations de chrétien, ils distinguent entre la *responsabilité* de citoyen et celle de chrétien. Ils pensent que comme citoyens ils ne sont responsables de leurs actes envers personne. C'est pourquoi on les appelle civilistes (c'est-à-dire indépendants de l'autorité spirituelle dans la vie civile.)

23 Q. Cette distinction repose-t-elle sur la vérité?

R. Non, car quoique l'homme ait des obligations

différentes comme citoyen et comme chrétien, il est et reste un seul et même homme, entièrement dépendant de Dieu; il a une seule et même âme, une seule et même conscience, une seule et même responsabilité : par conséquent le citoyen ne peut être indépendant en même temps et sur le même point où, comme chrétien, il doit être soumis.

24 Q. Que font-ils en outre pour tranquilliser leur conscience?

R. Ils se défendent en s'appuyant sur l'autorité de certains hommes illustres qui partagent leur manière de voir, mais ils n'essaient pas de se défendre en s'appuyant sur les principes.

25 Q. Donc, il est impossible d'être à la fois catholique et libéral?

R. Complètement impossible; nous l'avons prouvé jusqu'à l'évidence, et ce qui nous reste à dire ne fera que le confirmer davantage. D'ailleurs la vérité est une et indivisible.

9^e LEÇON.

Le libéralisme dans l'État.

1 Q. Le libéralisme fait-il la guerre à l'Église?

R. Oui, et cette guerre est inévitable. En effet, le libéralisme est la *négarion* du *supernaturel*, tandis que l'Église *repose tout entière sur le naturel*

2 Q. Sous quelle formule le libéralisme cache-t-il cette guerre?

R. Sous l'une des trois suivantes : ou bien : *l'Église libre dans l'État libre*; ou bien : *séparation de l'Église et de l'État*; ou bien encore : *guerre au cléricalisme*. Ce sont trois formules qui expriment une même chose. La dernière l'emporte sur les autres, parce qu'elle exprime mieux la nature de cette guerre.

3 Q. Comment la séparation de l'Église et de l'État peut-elle être appelée une guerre, puisque l'Église et l'État sont de nature distincte, donc leur séparation ne peut être une guerre?

R. L'Église, il est vrai, est distincte de l'État, mais dès qu'on applique le libéralisme à l'État, il faut de toute nécessité que les droits de l'Église soient combattus et niés; c'est bien là faire la guerre à l'Église.

4 Q. De quels droits de l'Église entendez-vous parler?

R. Du droit d'exister comme société visible et indépendante, et d'exercer comme telle son influence sur la société.

5 Q. De qui l'Église tient-elle ces droits?

R. De Jésus-Christ. En effet, l'Église doit être visible pour répondre à la fin de son institution, qui est de procurer le bonheur spirituel de *tous* les hommes, et pour cela il est nécessaire qu'elle puisse

exercer son action sur *tous* les hommes, par conséquent sur toute la société.

6 Q. Quel est donc le devoir de l'État à l'égard de l'Église?

R. Ce devoir consiste non-seulement à laisser l'Église libre, mais en outre à la protéger et à la défendre.

7 Q. Quel est le fondement de ce devoir?

R. La nature même de l'État, car bien que le but principal de l'État soit de favoriser le bien-être temporel des citoyens, il est tenu encore de protéger tous leurs droits. Parmi ces droits vient certainement celui de sauver son âme, et l'on ne peut sauver son âme que dans l'Église.

8 Q. Y a-t-il encore une autre raison de ce devoir qui incombe à l'État?

R. Oui, la voici : *tous* les hommes sont obligés de servir Dieu comme il le veut; or Dieu veut que *tous* les hommes le servent dans l'Église de Jésus-Christ : par conséquent l'État qui est composé d'hommes et qui n'est pas en l'air est obligé à son tour de servir Dieu dans la Sainte-Église. Donc l'État ne doit pas seulement laisser l'Église libre, mais il doit la protéger, la défendre et la soutenir.

9 Q. Est-ce là ce que fait l'État libéral?

R. Nullement, mais en se séparant de l'Église,

il manque à son devoir et il méconnaît les droits divins de la Sainte-Église.

10 Q. Mais le libéralisme ne va-t-il pas plus loin dans sa guerre contre l'Église?

R. Oui, car la formule « séparation de l'Église et de l'État » n'est qu'un bandeau dont on se sert pour aveugler les ignorants. Le libéralisme fait en réalité la guerre à l'Église en l'empêchant d'exercer son influence sur la société, c'est-à-dire sur les hommes, et c'est dans ce but que le libéralisme la combat, en tant qu'elle est visible, en tout ce qu'elle fait et doit faire.

11 Q. Cette hostilité est-elle une conséquence de la nature du libéralisme?

R. Oui, le libéralisme, appliqué à l'État, doit nécessairement combattre l'action surnaturelle de l'Église sur la société; en conséquence, il doit soustraire l'État à Dieu, donc, rendre l'État athée. Il doit avoir le même effet sur l'homme, car l'État est composé d'hommes.

12 Q. Les œuvres du libéralisme manifestent-elles cette guerre?

R. Oui, de tout évidence. Que nous montre l'histoire actuelle? Le Pape dépouillé de ses États; les religieux chassés et spoliés; les prêtres poursuivis jusque dans

la chaire de vérité et même jusqu'au confessionnal (l'enquête scolaire nous l'apprend); la religion signalée comme ambition politique; les processions interdites ou assaillies en pleine rue, et d'autres faits nombreux du même genre.

13 Q. Que signifie donc cette formule : « Séparation de l'Église et de l'État? »

R. Il faut entendre par là, guerre à l'Église, car c'est : 1° nier et attaquer les droits de l'Église, 2° rendre l'État et l'homme athées, 3° et par conséquent vouloir détruire l'œuvre de l'Église et l'Église elle-même.

10^e LEÇON.

Le citoyen chrétien et l'État moderne.

1 Q. L'État doit-il donc être chrétien et subordonné à l'Église?

R. Il devrait l'être pour répondre aux intentions de Dieu et pour pourvoir en réalité au véritable bonheur des hommes, en un mot pour être un État *vraiment parfait*.

2 Q. Quelle liberté y aurait-il dans un pareil État?

R. La vraie liberté, la liberté pour le bien seulement, tandis que toute liberté pour le mal serait combattue.

3 Q. Un catholique, digne de ce nom, doit-il administrer ainsi l'État?

R. Ce doit être le but de tout chrétien bien pensant, et ce but, il doit le réaliser autant que possible. Quiconque se refuse à coopérer à cette œuvre n'est pas un vrai catholique ou chrétien.

4 Q. Y a-t-il moyen d'arriver à ce but?

R. Ce but étant voulu par Dieu, peut se réaliser, mais la corruption de l'homme empêche souvent de l'atteindre. C'est à cause de cette corruption qu'il s'élève un autre ordre de choses, véritable mal considéré en lui-même, mais qui doit être nécessairement toléré à cause des circonstances.

5 Q. Quel est cet état de choses?

R. Lorsque dans un État une partie notable ou la majorité des citoyens séduite par l'erreur, refuse de reconnaître le Christ et son Église, il peut devenir nécessaire de tolérer le mal qui en résulte; mais cette nécessité est et reste un mal. En d'autres termes, les circonstances peuvent rendre impossible l'application complète des principes catholiques. Cependant cette application doit toujours se faire dans la mesure du possible.

6 Q. Cet état de choses existe-t-il de nos jours?

R. On peut dire qu'il existe presque partout.

7 Q. Que s'en suit-il?

R. Que les lois et les constitutions de presque tous les pays reconnaissent et érigent en principe la fausse liberté, c'est-à-dire la liberté pour le mal comme pour le bien.

8 Q. Que doit faire un catholique à l'égard de telles lois et de telles constitutions?

R. Il ne doit pas les aimer comme un idéal, mais les observer; il doit tâcher de faire tout l'usage possible de la liberté pour le bien et d'empêcher dans la mesure de son pouvoir la liberté du mal.

9 Q. Comment un chrétien doit-il envisager ces lois et ces constitutions?

R. Comme une convention, faite par nécessité, entre les chrétiens et les ennemis de l'Église, convention qui doit être observée de part et d'autre, mais ne pas la regarder comme l'état normal dans lequel une société doit vivre. En outre il doit les envisager comme un danger permanent d'où sortira presque indubitablement la révolution et même la révolution sociale.

11^e LEÇON.

Le libéralisme dans l'école.

1 Q. Le libéralisme veut-il s'emparer de l'école?

R. Oui, et cela se fait partout où le pouvoir est aux mains des libéraux.

2 Q. De quelle manière le libéralisme pénètre-t-il dans les écoles?

R. On commence par en chasser la religion, les prêtres et les religieux, puis on rend l'enseignement neutre pour finir par le rendre entièrement impie.

3 Q. Que veut dire *enseignement neutre*?

R. Cela veut dire que l'on ne tient plus compte de la religion, qu'on instruit les enfants en excluant toute religion de l'enseignement, sous prétexte que ni catholiques, ni protestants, ni juifs, ni turcs, ni païens ne soient lésés dans leur foi ou dans leurs opinions religieuses.

4 Q. Est-ce un grand mal de donner un pareil enseignement?

R. C'est élever les enfants dans le libéralisme. Un pareil enseignement a pour fondement l'indifférence pour toute foi surnaturelle, ou plutôt la négation de cette foi, et c'est là l'essence du libéralisme.

5 Q. Mais pourquoi cet enseignement sera-t-il impie?

R. Parce que l'indifférence en matière religieuse est déjà par elle-même une impiété. D'ailleurs la transition de l'indifférence à la raillerie et de la raillerie à la négation est inévitable.

6 Q. Et quelle éducation donnera-t-on dans de pareilles écoles?

R. Une éducation libérale, une éducation selon la *morale indépendante*, morale qui n'est que l'application de la fausse liberté à la vie morale, par conséquent la vie libre et licencieuse.

7 Q. De pareilles écoles sont donc mauvaises?

R. Oui, et on les appelle à juste titre écoles libérales ou gueuses.

8 Q. Que deviendront les élèves de ces écoles?

R. Des libéraux et des gueux tout d'une pièce, des hommes sans foi ni mœurs; les libéraux sincères l'avouent ouvertement.

9 Q. Est-ce là le but du libéralisme dans les écoles?

R. Sans aucun doute, car si les enfants sont élevés en dehors de toute religion et imprégnés de libéralisme dès leur plus tendre enfance, toute religion sera déracinée de leur cœur. Les libéraux n'auront donc plus à se donner de peine pour les attirer plus tard à eux.

12^e LEÇON.

Le libéralisme dans la famille.

1 Q. Que veut faire le libéralisme dans la famille?

R. 1^o Détruire le fondement de la famille chrétienne. 2^o Déchristianiser la famille. 3^o Pour atteindre sûrement son but, détruire la vie domestique ou la vie de famille.

2 Q. Quel est le fondement de la famille chrétienne?

R. C'est le mariage chrétien, c'est-à-dire le sacrement de mariage, qui est saint et indissoluble et qui, par conséquent, est, pour la famille, laquelle s'appuie entièrement sur cette base, un fondement saint et stable.

3 Q. Comment le libéralisme veut-il détruire ce fondement?

R. 1° En remplaçant le sacrement de mariage par le mariage civil qui, aux yeux de l'Église, n'est pas un mariage. 2° En voulant rompre le lien conjugal par le divorce civil.

4 Q. Le libéralisme travaille-t-il en ce sens?

R. Oui, toutes les législations libérales s'accordent sur ce point.

5 Q. Comment le libéralisme veut-il déchristianiser la famille?

R. En écartant du foyer et des coutumes domestiques tout signe chrétien et en y faisant pénétrer l'esprit d'incrédulité.

6 Q. Quels moyens le libéralisme met-il en œuvre à cet effet?

R. Il en possède de très-nombreux. Par exemple : la coutume ou l'usage d'écarter tout signe chrétien et de reléguer les objets pieux dans la chambre à

coucher; la manière de faire part de la naissance ou du mariage, etc., etc.: l'érection de mauvaises écoles même pour les filles, parce que, en devenant plus tard mères de famille, elles auront une grande influence; la propagation d'écrits et de journaux impies et libéraux où l'on se moque de la religion et des pratiques religieuses; la lecture des romans obscènes, etc., etc.

7 Q. Comment le libéralisme essaie-t-il de détruire la vie de famille?

R. En inspirant l'aversion pour cette vie de famille et en éloignant du foyer domestique les membres de la famille pour les corrompre autant que possible.

8 Q. Comment le libéralisme veut-il atteindre ce but?

R. En excitant de plus en plus la passion du plaisir et en procurant à cet effet toute espèce de moyens : par les cabarets, les salles de danse et d'autres endroits pires encore; par les théâtres, les jeux populaires, les trains de plaisir, etc., etc.

9 Q. Que sera donc le libéralisme pour la famille?

R. Il en sera la destruction complète, en sorte que *l'amour libre* des socialistes sera la conséquence nécessaire du libéralisme.

13^e LEÇON.

Devoirs des vrais chrétiens.

1 Q. Quel est le premier devoir du chrétien en face du libéralisme?

R. La fuite des dangers qui sont multiples; cette fuite est d'autant plus nécessaire que le libéralisme, si impie et si mauvais, flatte toutes les passions du cœur.

2 Q. Quels dangers avez-vous surtout en vue?

R. Les écrits et les journaux libéraux, les mauvaises écoles, la fréquentation familière des libéraux, la recherche des plaisirs.

3 Q. Les journaux libéraux sont-ils un grand danger?

R. Oui, de même qu'un poison tue lentement, ainsi ces journaux minent peu à peu la foi et tuent l'âme. Par conséquent un chrétien ne peut *jamais* les lire, à moins qu'il n'ait des raisons graves et approuvées par l'autorité ecclésiastique.

4 Q. Pourquoi la fréquentation familière des libéraux est-elle dangereuse?

R. Parce que « Dis-moi qui tu hantes et je dirai qui tu es. » Le danger est le même que pour les mauvais journaux. Ce qui est surtout dangereux, c'est le mariage contracté avec des libéraux.

5 Q. Pourquoi doit-on combattre la recherche du plaisir?

R. Parce que, de nos jours surtout, les plaisirs mondains corrompent insensiblement le cœur; or, un cœur corrompu est mûr pour le libéralisme et l'impiété, comme l'expérience ne le prouve que trop clairement.

6 Q. Quel sera le second devoir d'un vrai chrétien en face du libéralisme?

R. Ce sera de combattre de toutes les manières le libéralisme, qui est destructif du christianisme.

7 Q. Comment arrivera-t-il à cette fin?

R. En défendant et en propageant les principes catholiques purs; en propageant les journaux et les écrits vraiment catholiques; en érigeant et en soutenant les associations et les écoles catholiques; en conservant l'esprit chrétien au sein de la famille; en usant de tous ses droits civils, surtout dans les élections.

8 Q. Pourquoi doit-on répandre les principes catholiques?

R. Parce que le seul moyen d'améliorer la société, est d'améliorer les particuliers. C'est pourquoi il ne suffit pas de combattre le libéralisme, mais il faut constamment mettre toute la vérité sous les yeux du peuple, c'est-à-dire affirmer les droits de

Dieu sur l'homme et sur toute la société, comme nous l'avons exposé plus haut.

9 Q. Quel est le moyen le plus propre pour arriver à ce but?

R. Quand on n'est pas en état de le faire par la parole, il n'y a pas de meilleur moyen que de répandre les journaux et les écrits *vraiment* catholiques. C'est dans ce but de propagande que nous avons écrit ce *traité*.

10 Q. Qu'appellez-vous journaux et écrits *vraiment* catholiques?

R. J'appelle de ce nom les journaux et écrits qui défendent sans détour et d'une manière claire, en tout et toujours, les pleins droits de Dieu sur l'homme et sur la société.

Nous ne comprenons pas dans cette catégorie les journaux et écrits catholico-libéraux, ceux qui n'ont aucune couleur, en un mot ceux qui encensent et adorent la fausse liberté et les libertés constitutionnelles.

11 Q. Pourquoi est-il nécessaire d'ériger des associations catholiques?

R. Pour pouvoir, grâce à l'union des catholiques, résister aux forces réunies des libéraux, et pour être à même de prévenir le danger des mauvaises sociétés.

12 Q. Doit-on soutenir les écoles catholiques?

R. Oui, de toute manière, par ses paroles et par ses actes; on doit soutenir en outre toutes les fondations où les enfants sont élevés chrétiennement.

13 Q. Comment conservera-t-on dans la famille l'esprit chrétien?

R. En éloignant du foyer et de ceux qui en font partie tout danger d'incrédulité et d'immoralité, et en introduisant dans la famille tout ce qui est chrétien et capable d'exciter la foi, les objets de dévotion, comme aussi la pratique de la prière et de la piété.

14^e LEÇON.

Des élections.

1 Q. Est-ce un grand devoir de combattre le libéralisme dans les élections?

R. Oui, de nos jours c'est le plus important des devoirs civils du chrétien.

2 Q. Pourquoi?

R. Parce que des électeurs dépend la question de savoir si le pays sera gouverné libéralement ou non, et nous avons prouvé que le libéralisme dans l'Etat, c'est la guerre contre l'Église.

3 Q. Pourquoi les élections sont-elles un devoir?

R. Parce que, selon la législation actuelle, les

administrateurs légaux doivent être élus par les citoyens. Par conséquent, au moyen des élections, les citoyens concourent directement au gouvernement du pays; ils concourent donc, pareillement, au bien et au mal que fait une bonne ou une mauvaise administration.

4 Q. Est-on toujours obligé d'aller voter?

R. En règle générale on y est toujours obligé; l'obligation ne cesse d'être grave que lorsque, par son abstention, il n'y a pas danger que les libéraux soient élus.

5 Q. Comment pourra-t-on s'en assurer?

R. Quand il y a lutte entre catholiques et libéraux, on y est toujours tenu; là où il n'y a pas lutte, l'obligation ou bien cesse entièrement (lorsque les voix se portent exclusivement sur les libéraux), ou bien ce sera un devoir de convenance (lorsque les voix ne se portent que sur des catholiques).

6 Q. Pour qui doit-on voter?

R. On ne peut jamais voter pour les libéraux; on doit voter pour les catholiques, c'est-à-dire pour de vrais catholiques. Les questions personnelles ne peuvent nullement entrer ici en ligne de compte : on lutte non pour les personnes, mais pour les principes; on lutte pour ou contre l'Église et la foi.

7 Q. Comment parviendrai-je à savoir si les catholiques méritent mon vote?

R. Je le saurai par leurs antécédents; dans le doute, j'ai le droit et le devoir de demander leur programme et de juger en conséquence.

8 Q. Ce devoir oblige-t-il à chaque élection?

R. Sans le moindre doute, car l'expérience journalière nous apprend que les libéraux persécutent partout la Religion, aussi bien au conseil provincial et au conseil communal qu'aux chambres législatives.

9 Q. Est-ce un péché pour le chrétien que de manquer à ce devoir?

R. Oui, et même il y a péché grave, car en s'abstenant de voter, ou en votant pour les libéraux, il se rend solidaire de tout le mal que fait le libéralisme, et ainsi il est pratiquement libéral.

10 Q. Quelle conclusion faut-il tirer de tout ce traité?

R. Que les chrétiens doivent détester le libéralisme et fuir toute complicité avec lui, qu'en conséquence ils ne doivent pas être seulement chrétiens en apparence, mais chrétiens et catholiques de cœur et d'âme, attachés à l'Église et à tout ce qu'elle enseigne, attachés à Jésus-Christ, le Roi éternel, dont le règne n'aura pas de fin.

Autres opuscules de propagande, qu'on peut se procurer chez M^{me} Veuve DOUXFILS, libraire à Namur, et chez tous les libraires catholiques :

Le citoyen devant l'urne électorale, ou le devoir des électeurs expliqué. Prix : 1 exemplaire, 5 centimes; 100, 3 fr.; 500, 12 fr.; 1,000, 20 fr.

Catéchisme de l'école. Explication de ce qu'il faut savoir et faire dans la question de l'enseignement primaire. Prix : 1 exemplaire, 5 centimes; 100, 2 fr. 50.

Ces opuscules, et la brochure *la Grande Erreur de nos temps*, traduits en flamand, sont à vendre chez MM. LELIAERT-SIFFER et C^e, rue Haut Port, à Gand.

1072813

PRIX :

1	exemplaire	0,10
12	"	1,00
100	"	7,00
500	"	35,00
1,000	"	65,00